Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

AÉROSOL · Nom du produit:

SERENYS DEGRIP PLUS

· Code du produit: 113940

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées · Emploi de la substance / de la

Pas d'autres informations importantes disponibles.

préparation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société SAMARO S.A.S.

ZI Nord - Allée des Petites Combes

F-01700 BEYNOST

Tél: 04 26 680 680 Fax: 04 26 680 688 Courriel: info@samaro.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%

aromatiques.

Mentions de danger H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

(suite page 2)

Page : 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:			
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.	50-100%	
	🕸 Asp. Tox. 1, H304		
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone Press. Gas (Liq.), H280	2,5-5%	
Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ STOT SE 3, H336	<0,5%	

· Indications complémentaires: Note P:

Contient moins de 0,1% de benzène.

Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Demander immédiatement conseil à un médecin. Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en

écartant bien les paupières.

Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale. · Après ingestion:

> Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au

moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

· Movens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

(suite page 3)

Page : 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 2)

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

résultant de la substance ou du mélange

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression

et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

• Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives

administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau,

les yeux et les vêtements.

Respecter les limites d'émission.

· Préventions des incendies et des explosions:

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 3)

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages

sous pression.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de

pression et un risque d'éclatement.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations

techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³

Valeur à long terme: 1000 mg/m³ Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12

124-38-9 dioxyde de carbone

VLEP Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³

Valeur à long terme: 1000 mg/m³

Vapeurs en C6-C12

· DNEL

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Dermique Effets systémiques à long terme 300 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 1.500 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et

d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est

insuffisante.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

· Protection des mains:

(suite de la page 4)



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant

l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer

par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Aérosol
Couleur: Ambré
Odeur: Pin

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· *valeur du pH:* Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Point d'éclair: 64 °C (NF EN 22719)
 Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: > 230 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Limites d'explosion:

 Inférieure:
 0,6 Vol %

 Supérieure:
 7,0 Vol %

• Pression de vapeur: Non déterminé.

• Densité à 25 °C: 0,83 g/cm³ (NF EN ISO 12185)

Densité de vapeur: Non déterminé.
 Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 5)

· Viscosité:
Cinématique:
Non déterminé.

· Teneur en solvants: VOC (CE) 91,27 %

• 9.2 Autres informations Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans

gaz.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

Ne pas exposer à une température >50°C.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Danger d'éclatement.

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

• **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Température > 50°C.

· 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

10.6 Produits de décomposition

dangereux: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

 Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification. 	· Valeurs	LD/LC50	déterminantes	pour la	classification:
---	-----------	---------	---------------	---------	-----------------

Hydrocarbures	C10-C13	n-alcanes	isoalcanes	cycliques	<2% aromatiques.

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4h.	17.300-23.300 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)
	LC50/8h.	>5.000 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)

· Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation

cutanéeL'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

(suite page 7)

Page : 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 6)

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

qerminales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité	aquatique:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

NOELR 0,18 mg/l (Daphnia) (21d)

1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h)

0,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

EL 50 (48H) >1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)

LL50 (96h) >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

ErL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) EbL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

LL50 (96h) 18,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

LL0 -96h 100 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

LL50-48H >1.000 mg/L (Daphnia)

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 8)

Page : 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 7)

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT Aerosols, flammable
 · ADR UN1950 AÉROSOLS
 · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 2.1 · Label 2.1

· ADR



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 · Label 2.1

14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-D.S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW2 Clear of living quarters.

• Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

	(suite de la page
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	••
DOT	
Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences

relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et

règlements d'interdictionTableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les solvants organiques liquides à usage professionnel."

Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

— F

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 11.02.2020 Numéro de version 21 Révision: 03.02.2020

Nom du produit: SERENYS DEGRIP PLUS

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

• Phrases importantes: H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) -

Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

- FF